L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI MATIN, 26 SEPTEMBRE.

FEUILLETON.

LE COUSIN DU DIABLE

Par GONTRAN BORYS.

PREMIÈRE PARTIE.

LE DIABLE A TOURNAI.

XIII

L'HÉRITAGE DE LANDRY.

La meunière, brusquement rappelée au sujet qu'elle redoutait, essaya de se lever. Madeleine la retint pressée contre son cœur.

—Tu t'es écriée : "Toi aussi!" continua-t-elle. C'est-à-dire, n'est-ce pas, que tu connais une autre personne coupable envers.... son fiancé.... coupable envers son mari peut-être.

—Coupable!......s'écria Jeanne. Oh! sur mon salut éternel, non, je te le jure!

Madeleine respira.

—Dieu soit loué!.... murmura-t-elle.

Puis après un silence:

—Mais hélas!... si la personne dont nous parlons n'est pas coupable encore... elle le deviendra fatalement....

Jeanne eut un superbe mouvement d'épaules.

—Oui, oui, je sais!...... continua Madeleine. La chose paraît impossible..... On se croit forte, on joue avec le danger, on se dit que pour quelques innocentes entrevues, pour quelques propos d'amour accueillis sans trop de colère, on n'a trahi personne, après tout!... Et d'ailleurs, ce capitaine—car c'est un capitaine, je crois?......

Jeanne rougit.

—D'ailleurs, ce beau capitaine est si doux, si timide, si respectueux! Fier et hautain avec les hommes, il tremble, il s'humilie si vite devant un regard de femme courroucée qu'il y aurait vraiment folie à le craindre, cruauté à le désespérer.

—Mais...... tu le connais donc!...... bégaya la meunière éperdue.

—Moi! non. Seulement, à l'hôtel de Thun, j'en vois tous les jours, de ces fringants officiers; j'entends leurs éclats de rire, alors qu'essuyant leurs moustaches humides de vin, ils se lèvent de table bruyants et moqueurs. Ah! pauvre Jeanne! Que n'as-tu, comme moi, surpris leurs indignes propos!...... Tu saurais à quelles comédies ils s'abaissent! Cette timidité, cette douceur, ce respect.... mensonges, tout cela!...... mensonges destinés à endormir leur victime...... Elle marche éblouie de louanges, folle de vanité; elle descend vers l'abîme sans le voir; elle ne l'a point aperçu encore, que déjà elle y tombe......

Jeanne cacha entre ses mains son visage en feu.

—Elle tombe, laissant au foyer une place vide, à la famille un nom flétri...... Elle tombe, et le séducteur s'éloigne, et l'époux tue ou se fait tuer, et l'enfant s'accoutume à renier sa mère, dont le souvenir même est un opprobre!

—Madeleine!..... oh! Madeleine! sanglota Jeanne, qui n'osait plus relever son front rougissant.

—Ah! s'interrompit Madeleine, cela t'étonne de me trouver aussi savante? Dans la bouche d'une fille de dix-sept ans, un tel langage te répugne et t'effraie? Mais rappelle-toi que je suis orpheline et qu'il m'a fallu éviter, moi aussi, les pièges tendus à ...... ton amie.

Elle attira sur son épaule la blonde tête de Jeanne, et reprit doucement:

—C'est pourquoi, rapporte-lui mes paroles, à cette malheureuse femme éprise, non pas d'un héros comme elle le croit, — mais d'un uniforme doré, d'une cuirasse qui brille, d'un éperon qui tinte. Puis, quand tu lui auras fait toucher du doigt le péril, amène-la chez toi, dans ton riant moulin, devant le berceau de ta fille....

—Ma fille!...... soupira Jeanne.

—Et dis-lui:—Ouvre les yeux, pauvre aveuglée!...... Le bonheur est ici, non ailleurs. Ici sont les joies saintes, les amours pures, les réveils sans remords!...... Regarde ton mari: —Autant et plus que ton capitaine, celui-là n'est-il pas vraiment beau, fier et brave? C'est un artisan, dis-tu.... Qu'importe! jamais plus noble cœur ne battit dans une poitrine de gentilhomme. Il ne t'enivre pas de flatteries perfides, certes, mais qu'un chagrin t'effleure.. il te verra épuiser tout son sang pour toi.

—C'est vrai, c'est vrai!...... murmura Jeanne.

—Eh bien! appuie-toi sur ce bras généreux, réfugie-toi sur ce cœur loyal: là reposent la confiance, la paix, l'estime, la tendresse immuable. Hors de là, chère insensée, tu ne rencontreras que déceptions!

Ainsi parla Madeleine. Jeanne pleurait tout bas.

La vaillante fille de Landry laissa couler ces pleurs salutaires; puis, lorsqu'ils se furent un peu calmés:

—Et maintenant, adieu! dit-elle. Retourne auprès de ton enfant...... Je vais, moi, où m'appelle mon devoir...... Tu n'en doutes plus, n'est-ce pas?

Jeanne se pendit à son cou.

—Oh! chère sœur, pardon!..... balbutia-t-elle, pardon, ma véritable amie!....

Elles confondirent leurs baisers dans une dernière étreinte et Madeleine s'éloigna rapidement.

Mais, au bout de vingt pas à peine, elle se retourna en proie à une anxiété secrète.

Jeanne était encore à la même place. Une main sur son cœur et l'autre appuyée au tronc du saule, elle tournait son joli visage un peu pâli vers un sentier qui serpentait à travers la moisson mûre.

C'était par là que Jeanne avait vu si souvent don Raphaël accourir.

Madeleine soupira, et, penchant son front attristé, elle continua sa route.

Soudain un pas léger frôla le gazon derrière elle, et un bras frissonnant se passa autour de sa taille.

Et elle reconnut Jeanne qui arrivait haletante, Jeanne qui, en la rejoignant, s'écria:

—Par grâce, par pitié, ne me laisse pas seule ici! J'ai peur, Madeleine!

—Peur, dis-tu?

—Oui, peur de moi-même!

La jeune fille serra les deux mains de sa compagne.

—Allons! dit-elle après un court silence, advienne que pourra! Viens avec moi, mignonne.

Et sans lui donner le temps de se dédire, elle entraîna la meunière loin du danger qui l'effrayait et qui l'attirait cependant.

Les deux amies gagnèrent la haute ville, suivirent plusieurs ruelles détournées, et débouchèrent au bout d'un quart d'heure au milieu d'un espace carré formé par de grands bâtiments sombres.

C'était l'enclos des Bernardins.

Madeleine s'arrêta devant la vieille maison délabrée que nous avons décrite plus haut, tira de sa poche une clef rouillée, l'introduisit dans la serrure et entra derrière Jeanne.

Quand la porte eut été refermée, la meunière se trouva dans une obscurité complète.

—Prends ma main, lui dit Madeleine.

Muette de curiosité, elle obéit et s'aperçut qu'elle gravissait un escalier vermoulu dont chaque marche criait lamentablement sous son poids.

Arrivée sur le palier, Madeleine, quoique à tâtons, marcha droit à une fenêtre et poussa un volet.

Un flot de lumière aveugla Jeanne qui ferma les yeux en clignotant.

Lorsqu'elle les rouvrit, elle se vit sur le seuil d'une vaste pièce au parquet presque pourri, au plafond à demi crevé, aux murailles couvertes de tapisseries déteintes.

Au centre de la chambre, s'étalait un immense lit à baldaquin et à colonnes torses, dont le couvre-pied montrait la corde, dont les rideaux ornés de personnages fantastiques pendaient effrangés et déchirés......

Le reste du mobilier était à l'avenant.

Partout des moisissures, des cendres, des plâtras et d'innombrables toiles d'araignées, moins remplies de mouches que de poussière.

Se glissant par mille fissures visibles ou invisibles, l'air faisait tournoyer çà et là des brins de paille, secouait les tentures en loques et agitait les haillons du lit.

Jeanne promenait sur tout cela des regards stupéfaits.

—Où sommes-nous? demanda-t-elle.

—Chez moi, répliqua Madeleine. Cette maison est l'unique héritage que m'ait laissé mon père.

La meunière sourit.

—Il est bien peu habitable, ton héritage!

—Aussi, ne l'avons-nous jamais habité. Mon père a toujours vécu chez son seigneur, et, durant ses longues absences, il me confiait à l'oncle Cochefer.

—C'est égal, reprit Jeanne, qui trottait par la chambre comme une souris et qui touchait à tout d'un doigt dédaigneux, — il est étrange que tu ne m'aies point parlé jusqu'ici de ta propriété........

—Elle n'en valait pas la peine. D'ailleurs je n'ai moi-même mis les pieds ici que depuis la mort de mon père.

—Et tu y viens souvent?

—Chaque fois que j'ai une heure de loisir, chaque fois qu'une occasion de sortie se présente.

—Et pourquoi faire? bon Dieu!

—Des fouilles et des recherches.

—Bah!..... s'écria Jeanne.

Et ses yeux bleus, arrondis par l'étonnement, pétillèrent.

—Est-ce que, par hasard...... tu supposes......

—Quoi?

—Qu'il y a ici.... quelque part.... un trésor enfoui?

—Je ne le suppose pas, répliqua froidement Madeleine, j'en ai la certitude.

La petite meunière demeura bouche béante.

—Oui, continua la fille de Landry, depuis trois ans j'ai vingt fois fouillé ce logis de la cave au grenier.

—Tu n'as rien découvert?

—Rien...... Mais je ne me découragerai pas...... Il faut que cet argent se trouve, car Dieu sait s'il m'est nécessaire!

Jeanne regarda son amie avec effarement.

—Tu as besoin d'argent, toi?

—De beaucoup d'argent.

—En ce cas, il y aurait une chose bien simple à faire, bien plus simple surtout que de perdre des années à sonder les pierres de cette masure.

—Quelle chose?

—Ce serait de demander la somme qu'il te faut à madame la comtesse.

Madeleine secoua la tête.

—Non, dit-elle.

—Crains-tu qu'elle te la refuse?

—La refuser!...... Cette somme fût-elle énorme, madame Dolorès la mettrait à ma disposition.

—Eh bien! alors?

—Eh bien!..... comprends donc que l'on ne confie pas plusieurs milliers d'écus d'or à une enfant de mon âge, sans lui demander à quel usage elle les destine.

—Dame! c'est bien naturel.

—Très naturel. Aussi, comme je ne veux ni répondre un mensonge, ni divulguer un secret qui ne m'appartient pas, je m'abstiens de m'adresser à madame Dolorès.

Mais enfin, ce secret...... Madeleine, ce secret?

Madeleine sourit et embrassa son amie:

—Écoute, lui dit-elle. Si j'ai voulu te cacher que je venais ici, c'est que je prévoyais tes questions et qu'il m'est impossible d'y satisfaire. Ne m'interroge donc pas, je t'en prie. Je ne puis te dire ni comment je sais qu'un trésor est enfoui dans cette maison, ni qui l'y a déposé, ni ce que j'ai l'intention d'en faire!

Jeanne étouffa un gros soupir.

—Je ne puis t'avouer qu'une chose, continua Madeleine, c'est que, si je ne découvre pas cet argent bientôt, il arrivera autour de moi des malheurs effroyables.....

—Oh! mon Dieu!...... s'écria Jeanne.

Et un flot de questions lui monta aux lèvres. Elle eut le courage de l'y retenir.

Vite! à l'œuvre! dit-elle. Cherchons le trésor!....

—Tu consens à m'aider?

—Oui, certes.

—Alors, partageons-nous la besogne. Nous avons du temps devant nous; on ne m'attend que ce soir à l'hôtel, et quant à toi......

—Oh! moi, je suis complètement libre. Guillaume ne rentrera au moulin que pour se coucher, c'est certain....

Et Jeanne soupira encore—mais bien bas—en songeant au bel officier qui, à cette heure, se morfondait à l'attendre.

Du reste, ce regret n'eut que la durée d'un éclair; Jeanne fut héroïque, elle repoussa le souvenir coupable.

—Laissons les meubles de côté, reprit Madeleine. Je les ai explorés assez souvent pour être sûre qu'ils ne contiennent rien. Adressons-nous plutôt aux murailles, aux boiseries......

—Chut! interrompit Jeanne vivement. On a marché......

—Où donc?

—Là, dehors, dans l'enclos.

Elles s'approchèrent de la fenêtre et virent, à travers les carreaux poudreux, deux jeunes seigneurs qui semblaient chercher une place convenable pour se couper la gorge.

Cette place trouvée, ils dégainèrent, se saluèrent de l'épée et lancèrent leurs chapeaux derrière eux.

—Don Raphaël! s'écria Jeanne.

—Monseigneur Godefroy! murmura Madeleine.

(A continuer.)

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'Abeille. Samedi matin, 26 septembre 1868.

Le temps, hier, a été couvert toute la journée; on s'attend à une bourrasque équinoxiale à chaque instant.

Les affaires, sur les quais, ont été assez actives en consignations, les exportations ont été très faibles.

Sont arrivés: Le Genl. Quitman, de Vicksburg, avec 1849 balles de coton et autres articles à ordre; le steamer Success et Lady Gay, de St Louis, avec des denrées de l'Ouest, et le J. G. Blackford, des Opelousas, avec 325 balles de coton.

Sont partis: Le Commonwealth, pour St Louis, et le Brown pour le bas de la Côte.

Sont aux quais, recevant du fret: Le steamer Belle Lee, pour Memphis; Lafourche, pour Bayou Sara; Genl. Quitman, pour Vicksburg; Mittie Stephens, pour Ouachita, et le Gilde, pour la Rivière Rouge.

Avant hier, à St-Louis, le fleuve montait lentement. A Louisville, à la même date, l'Ohio montait avec 6 pieds 2 pouces dans le canal. Le temps était pluvieux et froid.

La Rivière Rouge est stationnaire, avec 30 pouces d'eau sur la barre Dixie et 20 pouces dans les lacs.

La Rivière Ouachita monte lentement. Elle est dans un bon état de navigation jusqu'à Monroe.

Le Wild Wagoner, pour Natchez, et le Grey Eagle, pour Bayou Sara, seront au quai ce matin, prêts à recevoir du fret pour leurs destinations respectives.

Le Paquebot semi hebdomadaire Lafourche, Capt. S. Heno, commis J. J. Brown, partira pour Bayou Sara et les points intermédiaires, ce matin, à 10 heures précises. Les expéditeurs qui confieront du frêt au Lafourche, seront assurés d'avance du soin tout particulier donné aux marchandises, et messieurs les passagers qui prendront ce bateau seront sûrs d'y être bien traités.

BUREAU DES COMMISSAIRES DE LA DETTE CONSOLIDÉE DE LA NLLE-ORLÉANS.

Hôtel de Ville, salle No 22, Nlle-Orléans, 12 septembre 1868.

EN vertu de l'acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour permettre à la ville de la Nlle-Orléans de se procurer un emprunt d'argent pour faire face aux dettes courantes, approuvé le 5 septembre 1868, d'un montant de UN MILLION DE DOLLARS ($1,000,000), et conformément aux dispositions d'une ordonnance du Conseil de Ville No 1013, approuvée le 11 septembre 1868."

Des PROPOSITIONS CACHETÉES seront reçues à ce bureau jusqu'au 10 octobre 1868, à midi, pour l'achat de tout ou partie d'une série d'obligations à émettre comme suit:

500	Obligations de	$	50	chacune	payable	dans	1 an
750	do	de	100	do	do	do	do
150	do	de	1000	do	do	do	do
500	do	de	50	do	do	do	2 ans
750	do	de	100	do	do	do	do
150	do	de	1000	do	do	do	do
500	do	de	50	do	do	do	3 ans
750	do	de	100	do	do	do	do
150	do	de	1000	do	do	do	do
500	do	de	50	do	do	do	4 ans
750	do	de	100	do	do	do	do
150	do	de	1000	do	do	do	do

Les dites obligations devant être datées du 1er octobre 1868, payables au bureau du Trésorier de la ville, avec INTÉRÊT à raison de DIX pour cent par an, divisé en coupons y attachés—Les dits coupons faits payables semi-annuellement le 1er avril et le 1er octobre de chaque année, au bureau du Trésorier de la ville ou à telle banque dans la ville de la Nouvelle-Orléans, que le Contrôleur pourra désigner.

Les propositions seront endossées "Offre pour l'achat des obligations de la ville de la Nouvelle-Orléans," et adressées à O. DeBuys, secrétaire, et elles seront ouvertes et adjugées au plus offrant, à la date ci-dessus mentionnée.

Les Commissaires se réservent le droit de refuser tout ou partie des soumissions.

(Bureau:)
JOHN R. CONWAY, maire,
J. O. LANDRY, Contrôleur,
W. S. MOUNT, Trésorier,
JOHN A. O'BRIEN, Président du comité de finances du Conseil des Aldermen.
THOS F. FISHER, Président du comité de finances du Conseil des Assistants Aldermen.
Pour copie conforme: O. DE BUYS, secrétaire.
13sept au 1er oct

VERMIFUGE DE B. A. FAHNESTOCK.

LE REMÈDE LE PLUS EFFICACE POUR LES VERS.

Le meilleur remède qui ait jamais été inventé.

LES membres les plus distingués de la Faculté y ont recours avec la plus grande confiance, et beaucoup de médecins, surmontant leurs préjugés, ont donné avec plaisir des certificats qui en constatent la supériorité. On s'en sert beaucoup pour la simple raison que [illegible]

Et on l'administre sans crainte parce que tout le monde sait qu'il ne peut pas faire de mal. Le public le connaît depuis près de QUARANTE ANS et a pu en voir la supériorité dans des milliers de cas, dans toutes les parties du monde.

Il est du devoir des pères et mères de veiller sur la santé de leurs enfants et de se pourvoir de ce précieux remède.

Regardez bien les initiales et faites en sorte d'acheter le véritable "VERMIFUGE DE FAHNESTOCK."

F. P. DUCONGÉ, Agent, rue de Chartres, No 39, Nlle-Orléans. 11sept 1an

FONDERIE DE LEEDS

[ÉTABLIE EN 1825,] Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Roues à rouleaux, des Grils; à exécuter toutes sortes de travaux d'ouvrages en fer et en cuivre, et toute espèce de Machines pour le Sud. 14 sept—1an LEEDS & Co.

Chaux à sucre, Souffre, Huile. &c.

4000 barils chaux Thomaston, Cape,
2500 barils chaux à sucre, différentes qualités,
700 barils souffre,
200 barils huile de graisse "winter strained,"
75 do huile de baleine,
25 do huile de spermaceti,
100 do huile de graine de coton, clarifiée,
200 do [illegible] huile de charbon,
200 tonneaux charbon de Kentucky.
Un assortiment complet de LAMPES et LANTERNES de sucreries,
Huile de moulins à coton et encre à marquer le coton,
Pots et pinceaux à marquer,
3500 barils Ciment Rosendale et Louisville,
500 barils Plâtre de Paris,
Soude, Huile de Palma Christi et Résine,
Poix, Goudron et Térébenthine.
En débarquement et à vendre par KEARNY, BLOIS & CO.
Sept—2m No 62 de la rue des Magasins.

'Chaux du Cap de Richards,'

Manufacturée dans les carrières de marbre.

NUL autre que lui n'a le droit d'employer cette marque commerciale: "RICHARDS CAPE LIME". Cette chaux est d'une qualité particulière bien connue et fort appréciée depuis 16 ans pour la maçonnerie, la fabrication du sucre et d'autres procédés industriels. Il y en a toujours un assortiment, venant des fourneaux, au chantier de marbre, 147 rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne.
2 aout—1m NEWTON RICHARDS.

Chaux de l'Alabama à vendre.

JE reçois constamment de la Chaux de l'Alabama que j'offre, au plus bas prix du marché, en lots au gré des acheteurs. Cette chaux est supérieure à toutes celles qui se vendent ici et on ne saurait en trouver d'aussi bonne pour les corniches, le fini et la fabrication du sucre.
SAMUEL JAMISON, 7juil—3m Rue Carondelet No 69.

Moulin à riz—Moulin à riz.

NOUS étant assuré les services de M. PETER McKINLAY, inventeur du meilleur pilon à riz et qui, depuis trente ans, construit, érige et dirige des machines à riz, nous sommes à faire sous sa surveillance, toutes les machines qu'exige la préparation du riz pour le marché et à fournir les dessins, &c. nécessaires.

On peut voir, à notre établissement, un modèle de la machine (patentée) à vanner le riz, de McKinlay. Cette nouvelle invention convient aux personnes qui cultivent le riz pour leur propre consommation.
LEEDS & CO. Au coin des rues Delord et Foucher.

JACOB OTT Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence. Fait et répare les cuves. Les ordres laissés au No 26, Carondelet, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 12 nov—1an

Candi "Barber Pole".

LES soussignés fabriquent et vendent constamment, aux plus bas prix du marché, toute espèce de CANDIS purs en bâtons, de Candis de fantaisie, et de CONFISERIES.
NORMAN & REISS, 16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille Levée.

Vermicelli. Macaroni.

TOUTE espèce de Pâtes, telles que VERMICELLI, MACARONI, TAGLIARINI, LASAGNETTI, SPAGHETTI, &c. &c. constamment fabriquées et à vendre, aux plus bas prix du marché, par
NORMAN & REISS, 16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Epices. Epices. Epices.

TOUTE espèce d'EPICES MOULUES — Poivre, Cannelle, Gingembre, Clou de Girofle, toujours frais, à vendre par
NORMAN & REISS, 16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Extrait de Café,

CONSTAMMENT fabriqué et à vendre par NORMAN & REISS, 16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Café pur — Moulu et Grillé.

NOUS moulons du CAFÉ tous les jours; nous le garantissons pur et le vendons à bon marché. Nous le grillons, pour les bateaux, promptement et à des prix raisonnables.
NORMAN & REISS, 16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Extrait de Caldwell.

UNE HUILE qui rend aux cheveux leur couleur primitive. Aucun lavage de tête n'est nécessaire. A vendre par
G. N. MORISON, Importateur et droguiste en gros, No 12 de la rue des Magasins.
Dr JAMES SYME, Droguiste en gros et en détail, No 130 de la rue du Canal.
Et au dépôt de FELIX SARON, No 14 de la rue Baronne, près Canal,
Dr J. HASTINGS, Droguiste, coin Chemin Félicité et Magasins.

Nlle-Orléans, 14 mai 1866.

EXTRAIT DE CALDWELL.

Ayant eu [illegible] fait usage de cette huile, appliquée moi-même, je reconnais que c'est un des meilleurs articles qui aient encore été présentés au public pour rendre aux cheveux leur couleur primitive. En foi de quoi j'ai signé.
Signé: FELIX SARON, Importateur de cheveux, "Southern Emporium."
G. H. CALDWELL, Propriétaire de la patente, Hôtel des Etrangers No 139 de la rue de Chartres. 22juil—3fps

AMUSEMENTS.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs.

Mardi, 22 septembre 1868, et tous les soirs de la semaine.

Ménestrels de EMERSON, ALLEN ET MANNING.

Danses, chansons, pièces éthiopiennes comiques.

Représentation, SAMEDI A MIDI POUR LES DAMES ET POUR LES ENFANTS. 22 sept

INSTITUTIONS

Institut St-Charles,

DIRIGÉ PAR Mme CLARA LEFRANC. PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR LES JEUNES DEMOISELLES. 164 et 166 rue Bourbon.

LA réouverture des classes dans cette institution a eu lieu le 1er septembre.

Aux professeurs de musique, et si favorablement connus, attachés à l'Institution, la directrice vient d'adjoindre M. Eugène Prévost, à qui elle a confié le solfège, l'harmonie et le chant.

Cet éminent professeur commencera ses cours le 1er octobre. Les jeunes personnes qui ne sont pas élèves de l'Institut seront admises à ces cours.

Pour les conditions, et pour les prospectus s'adresser à la Directrice, ou par lettre boîte de la Renaissance, lettre H. 9sept

Université de la Louisiane. DÉPARTEMENT MÉDICAL.

A. H. CENAS, D. M., Prof. Em. Obstétrique.
JAMES JONES, D. M., Prof. Obstétrique.
WARREN STONE, D. M., Prof. de Chirurgie.
T. G. RICHARDSON, D. M., Prof. d'Anatomie.
SAMUEL M. BEMIS, D. M., Prof. de Pratique de la Médecine.
STANFORD E. CHAILLÉ, D. M., Prof. de Physiologie.
FRANK HAWTHORN, D. M., Prof. Materia Medica.
JOSEPH JONES, D. M., (ci-devant de l'Université de Nashville), Prof. pro. tem. de Chimie.
W. C. NICHOLS, D. M. et C. J. BICKHAM, D. M., démonstrateurs d'anatomie.

Le trente-unième cours annuel commencera le 16 novembre et se terminera le deuxième samedi de mars suivant. Des "lectures" préliminaires auront lieu tous les jours, à l'Hôpital de Charité, à partir du 16 octobre. Les salles d'anatomie s'ouvriront le 25 octobre.

Une salle de pratique est attachée à chaque chaire de professeur. Les étudiants pourront y observer les faits mentionnés dans le cours.

Les membres de la Faculté sont médecins et chirurgiens de l'Hôpital de Charité et instruisent les élèves, chaque jour, au chevet des malades.

Prix—Pour tous les cours, $140; matricule $5; anatomie pratique, $10; grade, $30. Paiement d'avance. Pour plus de détails, s'adresser à T. G. RICHARDSON, D. M., Doyen. 11 sept—2m—MJD

Collége Jefferson Ste-Marie,

Paroisse St-Jacques, Lne.

LA session prochaine de ce collège commencera le 1er octobre. Les Pères Maristes qui le dirigent sont à même de donner à leurs élèves une éducation française, anglaise, mathématique et classique complète.

PRIX—payable d'avance—$30 en or, (ou son équivalent) pour une session de cinq mois.

Pour plus de détails, s'adresser au président ou à MM. Pourcine et Cie, rue Natchez, Nlle-Orléans. 18 août 2m D M J

INSTITUTION LOUQUET.

PENSIONNAT et EXTERNAT de DEMOISELLES Nos 212 et 214 rue St Charles, et 201 rue du Camp.

Mlle M. A. BURR......Principale.

LA vingt-cinquième année scolaire de cette Institution commencera MARDI, 1er septembre 1868.

Les élèves trouveront dans cette école les moyens d'acquérir une connaissance approfondie du Français, de l'Anglais, de l'Espagnol, du Latin et de la Musique.

Le département primaire annexé à l'école est confié aux professeurs expérimentés qui dirigent les cours supérieurs, et l'instruction des élèves y est soignée avec la même sollicitude.

Pour plus amples détails, on est prié de s'adresser à Mlle Burr au local de l'Institution, où on pourra également se procurer la liste des professeurs et des élèves, ou par lettre à la Poste, Boîte fermée No 134. 15 août 3m—3 par sem

COLLÉGE COSMOPOLITE, DIRIGÉ PAR CH. CARON.

Rue du Canal, 329.

PENSIONNAT ET EXTERNAT—Classes du jour, de 9 heures à 3 h. pour les garçons; classe du soir, de 4 à 9 heures pour les grandes personnes.

Enseignement: L'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol, le calcul, la tenue des livres, l'écriture et toutes les connaissances usuelles. 19mai—1an (12)

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE DEMOISELLES,

Sous la direction de Mme CENAS, à l'angle des rues Esplanade et Claiborne.

LA session régulière commencera le 1er septembre. Le cours comprend toutes les branches d'une éducation française et anglaise complète. La musique est l'objet d'une attention particulière. 7 août—2m

ECOLE DE MUSIQUE Pour Jeunes Enfants et Demoiselles.

LA classe de SOLFÈGE, dirigée dernièrement par Mmes S[illegible] et Magioni, sera continuée par Mme Magioni, rue de la Commune, No 250, entre Remparts et Bassin. La réouverture du cours est fixée au 15 septembre. Jours de leçons: les lundis, mercredis et vendredis, dans l'après midi. Prix, $3 par mois par enfant. 15 sept—1m

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE Mme DERON, No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement. 21 août—1an

Collége Classique et Commercial,

133, RUE DU QUARTIER, entre Remparts et Bourgogne.

Directeurs: EDW. C. HAYDEL—CHS. BLÉTON.

CE collège, dont l'ouverture a eu lieu le 1er septembre, compte déjà un grand nombre d'élèves. Il ne recevra qu'un nombre limité de pensionnaires qui seront l'objet des soins les plus suivis.

Cours Classique et Commercial complet en anglais et en français. 6sept—1m

M. ALBERT FABRE, ex-surintendant des Écoles d'Orléans, offre ses services au public comme professeur des Langues anciennes et modernes, et des Sciences Mathématiques et Physiques. Les personnes qui désireraient traiter avec M. FABRE sont priées de s'adresser au bureau de l'Abeille, 73, rue de Chartres. 19juillet—

Institution St-Joseph.

LE soussigné ouvrira, vers la fin de ce mois, à l'angle des rues St-Philippe et Prieur, sous le nom d'Institution St-Joseph, une école à l'usage des garçons blancs. L'enseignement comprendra l'anglais, le français, les mathématiques, la calligraphie, l'histoire et la géographie. Prix pour les commençants, $3 par mois; pour ceux qui savent lire et écrire, $5. Classes du soir, de 6 à 8 heures. S'adresser au soussigné, au local de l'école.
19 août—1m ADELARD JOURDAN, Directeur.

Externat pour les Enfants des Deux sexes.

Dirigé par Mlle C. CHAPUIS, Rue Royale, No. 128, entre les rues Toulouse et St-Louis, (vis-à-vis l'établissement Moreau.)

MLLE C. CHAPUIS a l'honneur d'annoncer aux parents de ses élèves et au public en général que la réouverture de son école est fixée au 1er septembre. Le local est spacieux et bien aéré, et une vaste cour permet de réserver un endroit séparé pour les récréations aux enfants de l'un et l'autre sexe. L'anglais, le français et la musique y sont enseignés avec le plus grand soin et à des prix modérés et en rapport avec le degré d'avancement de chaque élève. Mlle CHAPUIS remercie les familles du bienveillant patronage qu'elles lui ont accordé jusqu'à présent et sollicite la continuation de la même bienveillance. 30 août—1m

INSTITUT ST-VINCENT.

CET institut dirigé par les Frères Chrétiens et situé sur l'Avenue Napoléon, entre les rues Magazine et Camp, s'ouvre de nouveau LUNDI, 31 août.

Les parents qui désirent faire donner à leurs enfants une éducation solide et chrétienne et profiter des avantages qu'offre cet institut si avantageusement connu, sont invités à ne pas tarder à les y envoyer, ces premières leçons étant toujours d'une haute importance.

Conditions—(Paiement d'avance.)
Classe préparatoire, par mois.........$4 00
" intermédiaire, " 5 00
" supérieure, " 6 00

Pour les détails, s'adresser à l'Institut.

Les personnes qui ont peu de moyens et voudraient cependant que leurs enfants fussent instruits par les Frères Chrétiens ont l'occasion de les envoyer à la nouvelle et grande école de Paroisse du coin des rues Chesnut et Jena, où l'on pourra facilement s'entendre sur les conditions. 27août—1m

INSTITUT D'ORLEANS

Pensionnat et Externat DE DEMOISELLES

Dirigé par Mme FARNET.

99 .... Rue Toulouse .... 99.

LA session régulière commencera Mardi 1er septembre. Les cours se font en anglais et en français. La musique est l'objet d'une GRANDE ATTENTION. 28août—1me

RÉOUVERTURE DE L'INSTITUT ST-CHARLES.

LE pensionnat de l'Institut St-Charles rouvrira ses classes le 1er septembre. Pour renseignements et prospectus, s'adresser au local du pensionnat, Nos 164 et 166, rue Bourbon, en face de l'Opéra. 23 août—1m

INSTITUTION DERON.

INTERNAT ET EXTERNAT POUR LES JEUNES GENS. No. 282, Esplanade, enseignement Primaire, Cours Elémentaires et Supérieurs, en anglais et en français.

Langues Etrangères, Dessin, peinture, musique, etc. Classes du soir (tenue des livres comprise) de 6 à 9 heures.

La reprise régulière des études aura lieu le 1er septembre prochain. 18 août—6m

Collége Commercial de la Louisiane

RUE CARONDELET, No 34, Coin Gravier, Nouvelle-Orléans, (Ayant une charte de la Législature de la Louisiane.)

LE Professeur A. D. Y. HENRIQUES, A. M., auteur du "Calculateur moderne de commerce," Président; E. B. MONTGOMERY, professeur de Calligraphie, Vice-Président—Ce Collége est ouvert et les jeunes gens y trouveront tous les avantages d'une éducation commerciale complète. L'écriture, la tenue des livres, les calculs de commerce, américain et étranger, une méthode de calculs abrégée [illegible], les lois et les usages de commerce sont les principales études de cette institution. Les leçons d'écriture d'ornement ne coûtent rien en sus [illegible]. Pour les conditions et les détails, s'adresser au bureau du Collége. 14 août—1m

INSTITUTION CARNATZ,

267, au coin des rues Prytania et Première. PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR DEMOISELLES.

L'ANNÉE scolaire de 1868-69 commencera le 1er septembre 1868. Cette institution est située dans un endroit salubre et retiré et joint aux avantages d'un local spacieux ceux des frais ombrages d'un vaste jardin. L'enseignement y est confié à un corps de professeurs éminemment compétents et il embrasse les sciences, les langues et tous les arts d'agrément enseignés dans les meilleurs établissements d'éducation. Pour les conditions, voir les circulaires ou s'adresser à l'institution. 12août 6m

COLLEGE PASSE CHRISTIAN,

PASSE CHRISTIAN (MISSISSIPPI.) Incorporé en 1866, par la Législature d'Etat, Et dirigé par les Frères Chrétiens.

L'année académique commence le premier lundi d'octobre et termine à la fin de juillet.

La Passe Christian étant reconnue, depuis de longues années, comme le lieu favori et fréquenté durant la saison d'été, par la bonne société de la Nouvelle-Orléans et d'ailleurs, il est superflu de s'étendre sur la beauté du site et la salubrité de cette localité.

Les études comprennent toutes les branches importantes enseignées dans les meilleurs collèges du pays.

Les termes doivent être invariablement payés d'avance.

La pension, le blanchissage et les frais de médecin, (pour un terme de cinq mois): $165.

Admission (qu'on ne paie qu'une fois), et vacances au collège: $40.

La musique et le dessin se paient séparément.

Un dépôt de $25 doit être fait pour les dépenses incidentes, les livres, etc. Le surplus sera remboursé.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'Académie de Ste-Marie, rue Poeyfarre, à la Nouvelle-Orléans, ou au Frère ISAIAS, Passe Christian (Miss.) 7 août—3m

MALADIES DES YEUX.

LE DR. HOMBERGER, ancien chef de clinique du Dr. Sichel, à Paris, s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux. Consultations de 11 à 2 heures, au No 140, rue Canal. Consultations gratuites, lundi, mercredi, de 3 à 4 heures. 16 nov—1an—tf

TRAITEMENT SPECIAL DES MALADIES CHRONIQUES.

LE Docteur A. De SAUSSET se charge, à forfait, des maladies anciennes, telles que: maladies secrètes (fleurs blanches, blennorrhées, ulcères), Rhumatisme, Goutte, Dyspepsie, Chlorose, Maladies de Foie, des voies urinaires et la Surdité.—Cabinet de consultations, encoignure Orléans et Bourbon, tous les jours, de midi à 1 heure. Résidence, rue d'Orléans, No 76. 14 janv—1 an

ANNONCES POLITIQUES.

Comité Central Démocrate de l'Etat.

Nouvelle-Orléans, 3 septembre 1868.

Appel d'une Convention d'Etat.

LE MERCREDI, 2 du courant, à une assemblée régulière de ce comité au quartier-général démocrate de cette ville, il a été adopté les résolutions suivantes sur lesquelles L'ATTENTION DES DÉMOCRATES DE L'ETAT est appelée.

Il est résolu que dans le but de remplir des vacances sur le ticket démocrate pour électeurs et remplaçants, pour électeurs de District et remplaçants qui pourraient ne pas être éligibles sous l'empire du quatorzième amendement de la Constitution; dans le but de nommer des candidats au Congrès et de se consulter sur les intérêts du parti démocrate pendant la campagne—le comité central démocrate recommande qu'une CONVENTION DÉMOCRATE D'ETAT composée de délégués qui devront être élus par les démocrates des différentes paroisses de l'Etat, les différents wards de la ville de la Nouvelle-Orléans et d'Alger aura lieu à la Nouvelle-Orléans, le MERCREDI, 30 septembre courant.

Il est résolu que la représentation devra être conforme à la base adoptée pour la Convention qui a eu lieu, dans cette ville, en mars dernier, savoir:

Un vote pour chaque 200 votes, et un vote pour chaque fraction au-dessus du vote donné, en 1860, pour Bell, Breckinridge et Douglas.

Il est entendu qu'il sera accrédité autant de délégués que pourra le désirer chacune des paroisses.

Il est résolu que les organisateurs de paroisses et le comité de la ville et de la paroisse d'Orléans sont priés de faire élire des délégués, par paroisse, dans les campagnes, et par ward dans la ville et à Alger, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour que la Convention se réunisse le jour fixé—le MERCREDI, 30 septembre 1868.

Par ordre du Comité Central Démocrate de l'Etat.
THOS. L. MACON, Président.
THOS. STEELE, Secrétaire. 13 sept V et C

ORDRE D'ÉLECTION.

SALLE DU COMITÉ DÉMOCRATIQUE DE PAROISSE, 265, rue du Canal, Nlle-Orléans.

A une Assemblée régulière de ce Comité, tenue le 16 du courant, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Résolu: Que, conformément à une demande faite par le Comité Central de l'Etat d'appeler une Convention qui devra s'assembler en cette ville le MERCREDI, 30 septembre, les divers Clubs de Ward de cette paroisse sont, par le présent, requis de faire une élection de Délégués à ladite Convention d'Etat, le LUNDI, 28 septembre. Cette élection devra être tenue selon les règles adoptées par ce Comité, et les boîtes aux scrutins, à chaque Ward, devront rester ouvertes, pour recevoir les votes, de cinq heures du soir à neuf heures du soir.

Et d'après la base de représentation adoptée par le Comité Central de l'Etat, les Wards auront droit aux chiffres suivants de délégués, respectivement:

Premier Ward, six Délégués,
Deuxième Ward, sept Délégués,
Troisième Ward, dix Délégués,
Quatrième Ward, cinq Délégués,
Cinquième Ward, cinq Délégués,
Sixième Ward, trois Délégués,
Septième Ward, trois Délégués,
Huitième Ward, trois Délégués,
Neuvième Ward, trois Délégués,
Dixième Ward, cinq Délégués,
Onzième Ward, trois Délégués,
Alger, deux Délégués.

JOS. ELLISON, Président.
ST. L. DUPEIRE, Assist. Secrétaire. 18 sept au 28

Comité Démocratique de Paroisse,

265 RUE DU CANAL. Nlle-Orléans, 17 septembre 1868.

PAR une résolution passée à la dernière séance du comité,

Tout démocrate désirant se faire naturaliser obtiendra au quartier général du comité, un ordre sur toute Cour de District où il pourra avoir ses papiers de naturalisation sans aucun frais.

ST L. DUPEIRE, Asst. Secrétaire. 18 sept—6f

Comité Démocrate de Paroisses

Quartier-Général du Comité Démocrate de Paroisse. Nouvelle-Orléans, 15 septembre 1868.

LE 2 du courant, à une réunion du Comité, le préambule et les règlements suivants ont été adoptés à l'unanimité:—

A l'effet d'établir un système uniforme de représentation dans toute la paroisse, de déterminer le mode d'élection de délégués dans les différents wards et de maintenir la pureté des élections primaires, les instructions suivantes sont adressées aux clubs de wards de la paroisse d'Orléans.

Règlement I—Les livres d'enregistrement fournis par le comité de paroisse, aux clubs de wards, resteront ouverts pour l'enregistrement de résidents démocrates du ward, à chaque assemblée régulière des clubs, et le 5e, le 4e, le 3e et le 2e jour qui précéderont une élection quelconque, de 7 heures du soir à 9 heures du soir, sous la surveillance du secrétaire et du secrétaire-assistant du club, et après ces heures les livres seront fermés.

Règlement II—Aucune personne ne sera inscrite ou enrôlée sur les livres du club si elle ne demeure pas dans le ward, et aucune personne dont le nom ne figure pas sur les livres ne pourra voter.

Règlement III—A une assemblée régulière des différents clubs, immédiatement avant l'élection, il sera du devoir du club d'élire une personne qui remplira les fonctions de juge et deux inspecteurs de l'élection.

Règlement IV—Aucun juge ou inspecteur ou officier d'élection ne pourra être candidat à la place de délégué, à une élection quelconque qui aura lieu en vertu de ces règlements.

Règlement V—Chaque inspecteur nommera un greffier qui devra être résident démocrate du ward dans lequel il sera appelé à servir, et chaque greffier devra dresser une liste exacte des noms et résidences des votants.

Règlement VI—En cas d'absence du juge ou d'un des inspecteurs d'élection, le jour fixé pour ladite élection, il sera du devoir du président du club de nommer [illegible] remplaçant.

Règlement VII—Tout citoyen démocrate, résidant du ward, aura le droit, à une élection quelconque qui aura lieu en vertu de ces règlements, d'exiger des preuves de citoyenneté, de résidence, d'âge ou de qualité, comme démocrate, d'un votant quelconque, et, en l'absence de preuves satisfaisantes, ledit votant devra être rejeté par le juge et les inspecteurs et son nom devra être rayé du livre.

Règlement VIII—Après que les polls auront été fermés, les inspecteurs, en présence du juge, ouvriront les tickets et liront à haute voix, les noms qui se trouveront dessus, et les greffiers en tiendront une liste exacte, et après que tous les tickets auront été ouverts et lus, [illegible]. Il sera du devoir du juge et des inspecteurs de délivrer aux candidats qui auront reçu le plus de voix, un certificat contresigné par le président du club et qui sera présenté comme leurs lettres de créance, à la Convention [illegible].

ST-L. DUPEIRE, Secrétaire assistant. JOSEPH ELLISON, Président. 17 sept—6f

Comité Central Démocratique d'Etat.

LES ASSEMBLÉES de ce comité auront lieu tous les jours à [illegible] heures et demie, à la salle du comité rue du Canal, No 265.
6sept— THOMAS STEEL, secrétaire.

Comité démocratique de la paroisse d'Orléans.

JOS. ELLISON, Président.
S. St-MARTIN, vice-présid. P. LABARRE, Trésorier.
C. W. CULBERTSON, id. ST L. DUPEIRE, as. sec.

Comité Exécutif.
JOS. ELLISON, président ex-officio.
M. LARDNER, E. L. JEWELL, J. LETTER,
W. F. HARPER, W. F. RILEY, E. C. BOND.

Comité de Finance.
JOS. ALLISON, président ex-officio.
O DUPEIRE, ARCH. MITCHELL, M. W. CLONEY,
J. B. ZACHARIE, A. STEBBOT, W. LOCKWOOD,
N. A. LLAMBIAS, JOS LOLLIA, JOHN HAAS,
W. P. DUNHAM.

Comité de Naturalisation et d'Enregistrement.
S. ST-MARTIN, Présid., J. H. BERNOS, avocat du c.
W. L. MURPHY, A. BAMBOLA,
J. DELANEY, J. H. HUCKINS. 25août—

JOHN H. KEEP. JER. S. HOGAN.

KEEP & HOGAN,

Importateurs et Marchands de QUINCAILLERIE, No. 36, de la rue Nouvelle-Levée, No. 38, de la rue Tchoupitoulas.
6 sept—3ms Nlle-Orléans.

Avis.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer du Sud-Est. Rue de la Commune, No 183.

DEUX mille cinq cents actions de la "Compagnie du chemin de fer du Sud-Est" ayant été prises, avis est donné aux actionnaires de la dite Compagnie, conformément à la 3me et à la 4me sections de l'acte d'incorporation, qu'il y aura élection de cinq Directeurs de la dite Compagnie, au bureau de la dite Compagnie, No 183 de la rue de la Commune, le MERCREDI, 16 septembre prochain (1868), de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. Nlle-Orléans, 15 août 1868.

A. B. SMALL, W. G. BAKEWELL, W. A. GORDON, T. P. WILLIAMS, Directeurs.
S. B. MILLAUDON, Président. 16août—30f.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

COIN DES RUES CARONDELET ET COMMUNE. Nouvelle-Orléans, 14 septembre 1868.

CONFORMÉMENT à l'article Quatre de la Charte de cette Compagnie, avis est par le présent donné qu'une élection de Trente-trois Directeurs aura lieu aux bureaux de la Compagnie, Lundi, le 28 courant, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.
12 sept—15f L. W. SAQUIZ, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de la rue St-Charles,

COIN DES RUES CARONDELET ET HUITIEME. Nouvelle Orléans, 11 septembre 1868.

AUJOURD'HUI, à une assemblée régulière des Directeurs il a été déclaré un dividende de 6 pour cent ou de trois piastres par action, lequel dividende sera payé aux actionnaires à partir du 10 octobre 1868. La Compagnie acquittera la taxe de Revenu Intérieur des Etats-Unis.
12 sept—16f ALDEN McLELLAN, Secrétaire.

Nattes, Nattes, Nattes GRAND RABAIS POUR CAUSE DE LIQUIDATION.

300 ROULEAUX NATTES de toutes couleurs; ainsi qu'un bel assortiment de marchandises sèches. A vendre par D. BLANCHARD
1er août—3m.3ps. Enc Toulouse et Dauphine

A. THOMSON & CO.,

RAFFINERIES DE SUCRES, SIROPS, MÉLASSES — ET — Importateurs et marchands de sucres et mélasses de la Louisiane et de l'étranger, Rue Tchoupitoulas, No. 48. 1er sept—1an

Julius Loeffler,

(successeur de CHAS. LOEFFLER,) POSEUR DE TUYAUX DE GAZ, et fabricant D'installations de Gaz, Tuyaux, Dispositions, etc., No. 126, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse. 25oct—1an Nouvelle-Orléans.

AGENCE GENERALE DE MM. FOLSCH & CO, Marseille.

PORTO, Madère, Sherry, Vin de Marseille, Cognac, Vermouth, Anisette, Curaçao, Marasquino, Liqueurs assorties, Vins rouge en caisses fins et ordinaires, do blanc do do do, do en barriques do do, do rouge do do do. Sardines, Fruits conservés, Huile de Poessel et Barlquet, Huile de Provence, Olives, Fromage de Gruyère, Fromage Allemand, Truffes, Dattes, Figues, Raisins, Amandes, Citrons. Des ordres seront reçus pour l'importation directe.
28 juil—6m E. BARRIERE, Seul Agent, No 22 rue Toulouse.

WASHINGTON EXCHANGE,

RUE St-CHARLES, No 19, Nouvelle-Orléans, entre les rues Commune et Canal, D. M. STELLA, Propriétaire. 5fév—1an

JACOB OTT Entrepreneur,

RÉPARE LES MAGASINS et les MAISONS DE RÉSIDENCE. Fait et répare les Cuves. Les ordres laissés au No 26, Carondelet, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 13 nov—1an

BOIS DE CONSTRUCTION GEORGE MERZ,

MOULIN A RABOTER ET CHANTIER DE BOIS DE CONSTRUCTION, Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des Châssis, des Jalousies, des Portes et toute espèce de Matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix. Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 19 juillet—1an

L. CRESSON, PEINTRE,

163 et 165 rue Bourbon, près l'Opéra, Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tenture et décoration, ainsi qu'ARTICLES DE PIÉTÉ: Images, chapelets, gravures, tableaux, &c., &c. Il se charge de la pose des papiers, ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, décors, &c.

LA COMPAGNIE NATIONALE DE TÉLÉGRAPHE.

UNE NOUVELLE ENTREPRISE, portant le nom de "Compagnie Nationale de Télégraphe," a été organisée. Elle a de précieux privilèges qui lui sont accordés par une loi récente du Congrès pour établir des lignes de télégraphe sur tous les principaux chemins de fer des Etats-Unis. Les actions seront émises sur le même principe que celles des "Merchants Union Express Company" qui vient de commencer les opérations. Il s'agit de faire en sorte que les négociants s'intéressent à la nouvelle entreprise, moins pour vendre les actions que de s'assurer du commerce du pays que traversent les lignes.

Le capital doit être de

$10,000,000

représenté par $100,000 actions de

$100 au pair,

Mais le montant à payer comptant est de

$35 par actions,

et sera versé comme suit: un pour cent du montant de la souscription, et rien de plus, jusqu'à ce que toutes les actions soient prises; ensuite, sur appels des Directeurs. Les versements ne devront pas excéder cinq pour cent par mois. Lorsqu'il aura été payé trente cinq pour cent de la valeur (au pair) des actions, des certificats d'actions seront émis. Ce paiement mettra dans la caisse de la Compagnie un

Capital de $3,500,000

qui suffira pour l'établissement de lignes doubles jusqu'à tous ou presque tous les points qu'ont atteints les monopolistes actuels.

Les compagnies actuelles de télégraphe du pays ont été consolidées en un énorme monopole; elles gagnent plus de six millions de piastres par an, soit cent pour cent sur le coût de leurs lignes.

Le gouvernement des Etats-Unis a reconnu l'importance du projet de la Compagnie Nationale de Télégraphe en donnant à celle ci des privilèges que n'a jamais obtenus une compagnie de ce genre. Par exemple, il n'a jamais été permis à une compagnie de construire des lignes sur tous les chemins de fer et toutes les routes de la malle. La position de la compagnie diffère de celle de toutes les compagnies qui l'ont précédée. La question de droit de passage est à jamais décidée.

Les actions de cette compagnie ne peuvent être ni vendues ni transférées à une autre compagnie quelconque. La loi du Congrès en vertu de laquelle cette compagnie a été organisée défend tout transfert des privilèges accordés.

Les appels de fonds—Comment ils doivent être faits.

Un pour cent des actions sera exigé au moment de la souscription, et des appels successifs qui ne devront pas excéder cinq pour cent par mois seront faits, par les Directeurs, lorsque ceux-ci les croiront nécessaires pour établir les lignes, mais il ne sera pas fait d'appel, après le paiement de un pour cent, avant que la souscription couvre tout le capital.

Capital nécessaire pour le moment.

La Compagnie croit qu'il suffira de trente-cinq pour cent du capital pour construire et établir complètement

25,000 milles de Télégraphe

qui relieront entre eux tous les centres de commerce et les points importants des Etats-Unis. Cette opinion repose sur l'évaluation des personnes responsables qui ont offert d'établir les lignes.

La Compagnie Nationale de Télégraphe est organisée en vertu des lois de l'Etat de New York et de privilèges accordés par une loi du Congrès du 24 juillet 1866.

Président—GEORGE B. SENTER, Cleveland, Ohio.

Vice Président—ROBERT SQUIRES, de la ville de New York.

Secrétaire—GEORGE B. WALTER, de la ville de New York.

BUREAUX de la COMPAGNIE

Nos 64 et 66 de Broadway, New York.

Un montant limité des actions de cette Compagnie est destiné à la Nlle Orléans. Ceux qui souscriront au capital seront sur un pied d'égalité avec les organisateurs et auront, comme eux, tous les privilèges dont la Compagnie peut et pourra jouir plus tard.

Les souscriptions sont reçues par

DANIEL EDWARDS,

Directeur résident des Etats de l'Alabama, du Mississippi, du Texas et de la Louisiane.

Nos 28, 30 et 32 de la rue Nlle-Levée, Nouvelle-Orléans, Lne.

OU PAR

D. WEBSTER, au bureau de R. G. DUN & CO., No 70 de la rue du Canal.

Les personnes qui prendront des actions sont priées d'en informer le directeur résident, Daniel Edwards, de cette ville. 6sept—3 m al 2 I M J S

Etat de la Louisiane.

Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT CONNU que ce dix-septième jour d'août de l'année de Notre Seigneur mil huit-cent-soixante huit, et dans la quatre-vingt troisième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique—Par devant moi, ANDREW HERO Jr, notaire dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant commission et qualité, en présence des témoins soussignés se sont présentées les parties dont les noms figurent ci-dessous, lesquelles parties ont déclaré que, profitant des lois de la Louisiane touchant les actes de cette nature, elles [illegible] de former une Corporation dans le but d'améliorer le gaz dans la ville de la Nouvelle-Orléans et d'autres villes de l'Ouest de la Louisiane, sous les règlements suivants:

ARTICLE PREMIER.

Le nom de la Corporation sera la Compagnie américaine du Gazomètre de la Nouvelle Orléans; le domicile en est établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans. La dite Corporation commencera ses affaires dès qu'il aura été souscrit dix mille piastres. Les assignations en cas de procès intentés à la Corporation devront être remises au Président et, si ce dernier était absent de la ville, au secrétaire.

La Corporation aura le pouvoir, 1e d'avoir succession, sous son nom de Corporation, pendant vingt-cinq ans; 2e de contracter, de poursuivre et d'être poursuivie en justice, sous son nom de Corporation; 3e de faire et employer un sceau de Corporation; 4e de posséder, recevoir et aliéner, en son nom, des meubles et des immeubles; 5e de nommer les Directeurs et les Officiers qu'elle jugera de son intérêt et convenable de nommer; 6e de faire les règlements qu'exigera la direction des affaires de la Corporation.

ARTICLE DEUXIÈME.

Le but de cette Corporation est de réduire les dépenses des consommateurs de gaz de la Nlle-Orléans et des environs, et de l'Est de la Louisiane; de faire améliorer généralement le gaz amélioré.

ARTICLE TROISIÈME.

Tous les droits de la Corporation de la Compagnie seront exercés par une Direction et les officiers qu'elle désignera.

La Direction se composera de neuf membres au moins, et le pouvoir de porter ce nombre à un plus [illegible] le nombre permanent des membres de la Direction.

La Direction se nommera le deuxième lundi de janvier 1870 et, ensuite, tous les ans, par les actionnaires par la voie du scrutin. Chaque membre de la Compagnie [illegible] conformément aux règlements ci-après mentionnés. Chaque actionnaire pourra, en cas d'absence, désigner [illegible] le droit à autant de vote qu'il aura payé d'actions [illegible]. Si l'élection n'avait pas lieu au jour fixé, le Président devra voir à ce qu'il y en ait une dans les vingt jours, après en avoir donné avis dans un ou plusieurs journaux publiés dans la ville de la Nlle-Orléans.

Les Directeurs devront, à la première réunion de chaque année, nommer un des leurs Président. Ils devront élire un Secrétaire et un Caissier en même temps, et tous ces officiers resteront en place jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

La première Direction se composera des actionnaires suivants: Thomas S. Barton, E. M. Zeigler, Charles A. Labuzan, William S. Koontz, William F. Kelly, Alexis Alexander, Albert W. Merriam, John G. Fleming et John McIntyre.

ARTICLE QUATRIÈME.

Le capital de cette Corporation est fixé à cent mille piastres représentées par mille actions de cent piastres. Un quart de chaque souscription devra être payé comptant, au moment de la souscription, et le reste, en trois termes égaux, en billets à ordre du souscripteur, endossés à la Compagnie, à (3) trois, neuf (9) et douze (12) mois de date. Si un souscripteur refusait ou négligeait de payer ses billets à l'échéance, il [illegible] un intérêt de huit pour cent [illegible].

ARTICLE CINQUIÈME.

Un actionnaire de cette Corporation ne sera jamais responsable des contrats ou erreurs de la Corporation; [illegible].

ARTICLE SIXIÈME.

Cette charte pourra être modifiée, changée ou amendée ou la Compagnie pourra être dissoute à une assemblée générale des actionnaires convoqués [illegible].

ARTICLE SEPTIÈME.

Les noms des actionnaires, leurs résidences et le nombre d'actions de chacun sont déclarés être tels qu'ils sont indiqués dans cet acte d'incorporation.

Les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis (cinq cents par page) [illegible].

Ainsi fait et passé, dans mon étude, à la Nouvelle-Orléans, en présence de George Cenas et de George Alfred Hero, témoins compétents [illegible].

Signatures de l'original: Jules Brady, A. Alexander, T. S. Barton, A. W. Merriam, Jas G. Fleming, F. M. Zeigler, W. Frazier Kelly, W. S. Koontz, par J. F. Elliott, C. A. Labuzan, John McIntyre, et autres. George Cenas, George A. Hero. ANDREW HERO, Jr., Notaire public.

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original déposé parmi mes archives. Nlle-Orléans, 17 août 1868. ANDREW HERO, Jr., Notaire public. 20 août—6 [illegible]

NOUVELLE-ORLÉANS ET ST-NAZAIRE.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE RÉGULIÈRE ENTRE LA NOUVELLE-ORLÉANS ET ST-NAZAIRE—[illegible] des Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 1er prix avant et arrière [illegible] de la Nlle-Orléans à St-Nazaire, $200 en or.
Passage dans une cabine 2e pont avant...... 180
Passage d'entrepont...... 100
Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi place.
Au-dessus place entière.

[illegible] Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans [illegible].

Pour passage, s'adresser chez VICTOR PERRILLIAT, Agent, 171, rue de la Commune. 10 juin—1an—12b

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

PEREIRE, capt. Duchesne, Samedi 5 sept.
NAPOLEON III, capt. Lemarié, Samedi 19 sept.
ST-LAURENT, capt. Bocande, Samedi 3 oct.
VILLE-DE-PARIS, capt. Surmont, Samedi 17 oct.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier, POUR BREST OU LE HAVRE: Première cabine, $140; Seconde cabine, $85.

POUR PARIS: Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord, Première cabine, $145; Seconde cabine, $88.

Les bagages seront marqués pour Paris. Médecins [illegible] gratuits.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant [illegible]. V. PERRILLIAT, 171, rue Commune.

LIGNE INMAN.

Steamers de la Malle.

Partant du Pier No 45 North River, New-York, TOUS LES SAMEDIS, à UNE heure précise de l'après-midi.

Tarifs et excellente accommodation. [illegible]

Il sera fait un escompte de 10 pour cent sur les billets de première chambre, au retour.

Nous sommes prêts à vendre des traites à vue de 1 livre sterling et au-dessus sur la "Provincial Bank" d'Irlande et des différentes succursales. Pour plus de détails, s'adresser à ELLIOT & McKEEVER, No 180, rue de la Commune.

COMPAGNIE DE VAPEURS Hambourgeoise-Américaine.

COMMUNICATION DIRECTE ENTRE LE HAVRE ET LA NLLE-ORLÉANS.

Les magnifiques vapeurs de la Compagnie SAXONIA, cap. Kier, BAVARIA, cap. Meyer, TEUTONIA, cap. Barends, partiront du Havre [illegible] pour la Havane et la Nouvelle-Orléans [illegible].

Payable en or. [illegible]

MAURY & CO., Agents, 51 rue de la Commune. WILLIAMS, RUPERTI & CO., Agents généraux, 61 rue Carondelet. C. B. RICHARD & BOAS, Agents généraux pour le passage de la Compagnie, No 6, rue Barclay, New York.

"Lloyd" de l'Allemagne du Nord.

Steamers de la Nlle-Orléans et Brême, par la voie de la Havane et de Southampton.

Les magnifiques steamers [illegible] du "Lloyd" de l'Allemagne du Nord: BREMEN, Capitaine F. Dreyer; NEW-YORK, Capitaine H. A. Neynaber [illegible].

Jours de Départ. [illegible]

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER, Agent, Rue de l'Union, No 42.

Aux Voyageurs se rendant au Nord.

La route la plus courte et la plus agréable pour aller à NEW-YORK. [illegible]

Prix du Billet: $48.50.

[illegible] Atlantic et Gulf. [illegible] HERMAN LIVINGSTON, GENERAL BARNES. Ligne Murray. Ligne Empire. LEO, SAN SALVADOR, CLEOPATRA, SAN JACINTO. [illegible] MERCREDI et le SAMEDI. [illegible] MARDI, le JEUDI et le SAMEDI. [illegible] GEO. A. McCLESKEY.

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

GEN'L GRANT, Capt. H. S. Quick.
CRESCENT CITY, Capt. Wm Weir.
SHERMAN, Capt. W. P. Henry.
GEN'L MEADE, Capt. A. W. Sampson.
UNITED STATES, Capt. Geo. L. Norton.

Le Steamer GEN. GRANT, Commandant H. S. Quick, Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le SAMEDI, 26 septembre, à 5 heures P. M.

Ce steamer a d'excellentes accommodations. Chambres......$60 00.

On signe des billets de connaissements pour Liverpool. Pour fret ou passage, s'adresser à WOOD, LOW & LUDWIGSEN, Rue de la Commune, No 108.

Le steamer UNITED STATES suivra et partira SAMEDI, 3 octobre.

Pour New York. directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants: GEO. CROMWELL, GEO. WASHINGTON, CORTES, MARIPOSA.

Le steamer GEO. WASHINGTON, Commandant E. V. Gager, partira de son wharf, en pied de la rue Toulouse, Le SAMEDI, 26 septembre, à 8 heures P. M. Passage......$60

Une ligne prend du fret et donne des connaissements par LIVERPOOL, BRÊME et le HAVRE. Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, No Carondelet, No 41.

POUR MARSEILLE.

POUR MARSEILLE.—Le brick américain A. [illegible], de première classe, capitaine REED, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au pied de la 4e District, ou à GOLDENBOW & KELLEY, No 127 de la rue Gravier. 13 sept

POUR LES VILLES DE BAINS.

Bay St-Louis, Passe Christian, Mississippi City, Biloxi, Ocean Springs et Pascagoula.

Le bon steamer favori et à basse pression, CREOLE, capitaine Jos McC. Baker, fera le service régulier, comme suit: les LUNDIS et les MERCREDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du chemin de fer Pontchartrain; les MERCREDIS allant jusqu'à Pascagoula; les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 2 h. P. M. [illegible]

Les voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de basses eaux. PETER MARCY, agent, No 176 de la rue de la Commune.

Pour la Grand'Ile et les Débarcadères Intermédiaires.

Le bon bateau à passagers MINNOW, capt. L. E. Noe, construit expressément pour ce service, partira du Canal de Harvey [illegible]. Prix du passage, $3 50.

Le bateau est pourvu des meilleures liqueurs. [illegible]

Compagnie de paquebots entre la Nlle-Orléans et de Mandeville.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.

Le bon steamer CAMELIA, très bon marcheur et à basse pression, de la malle des Etats-Unis, capitaine W. L. Ogden.

Le CAMELIA se relie au steamer WENONA qui va jusqu'à Covington. [illegible]

Les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de midi. Les MARDIS, les MERCREDIS et les VENDREDIS, à l'arrivée du convoi de deux heures. Les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 3 heures. Il y a EXCURSION tous les Dimanches. [illegible]

COHEN M. SORIA, agent, Rue de l'Union, Nos 18 et 20.

N. B.—Afin d'éviter les délais, il faut que le fret se trouve au bateau une heure avant le départ du steamer.

B. CONDON,

Entrepreneur de Pompes Funèbres, No 43, rue des Magasins, coin Delord, et No 39, rue de Chartres, coin Champs-Elysées.

A constamment un grand assortiment de CERCUEILS métalliques; CERCUEILS en bois de rose, noyer, noir et en bois ordinaire. Il se charge de l'embaumement, de l'exhumation, de l'expédition des corps et loue des voitures. 4 juillet—1an

La Côte et le Bayou Lafourche.

Paquebot entre la Nouvelle-Orléans, la côte et le Bayou Lafourche. Le steamer LAFOURCHE, capitaine S. Heno (J. J. Brown, commis) partira de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS à 5 heures P. M., et tous les SAMEDIS à 10 heures A. M. [illegible] Il partira du Bayou Sara tous les MERCREDIS et DIMANCHES au soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 12 sept—

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche. Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine Jos P. Aucoin, commis P. A. Charlet, part de la Nouvelle Orléans tous les MARDIS à 5 heures du soir et les SAMEDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et JEUDIS pendant le jour. Le Samedi, le bateau va jusqu'à Lockport. Pour fret ou passage s'adresser à bord. 9 juin—1m

La Côte et Bayou Sarah.

Paquebot régulier de la Nlle-Orléans, de la côte et de Lafourche. Trois voyages par semaine.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capitaine DISVANT, commis T. Niquet, part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 10 heures. Il descend la côte, dans le jour, tous les Mercredis, Vendredis et Dimanches. Les planteurs peuvent être assurés que le POWELL continuera le service. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 22sept—1m.

BAYOU SARA—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les DIMANCHES, à 5 heures du matin, et tous les MERCREDIS à 5 heures du soir, pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, le paquebot à passagers, du marcheur, Grey Eagle, capitaine V. S. Barance, partira comme il est dit; à SON RETOUR quittera le Bayou Sara tous les LUNDIS et LUNDIS soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES LEAKE, 10, Nouvelle-Levée. 9 sept—1m

LE bateau à vapeur semi hebdomadaire de la Nouvelle-Orléans, de la côte et du Bayou Sara, Nina Simmes, capitaine W. R. Greathouse, commis J. A. Comeaux aidé de MM. O. Landry et F. Fortin, quittera la Nouvelle Orléans tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin, à partir de vendredi prochain, 4 septembre 1868. Il quittera Bayou Sara tous les MARDIS et tous les SAMEDIS soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. GABELANÇON, No 11 de la rue Conti. 30 août.

NATCHEZ.

Paquebot de Natchez—Jour de départ, les MERCREDIS et les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Le beau bateau à vapeur WILD WAGONER, capitaine W. B. Richardson, commis J. C. Libano, partira pour Natchez, tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M. GEO. D. HITE, agent. No 17 de la rue Tchoupitoulas.

Chemin de fer de Memphis et de Charleston.

Ligne rapide de fret entre LA NLLE-ORLEANS ET

GRANDE JONCTION,	MACON,
NASHVILLE,	LYNCHBURG,
CHATTANOOGA,	PETERSBURG,
ATLANTA,	NORFOLK,
ROME,	RICHMOND,
AUGUSTA,	BALTIMORE,
CHARLESTON,	PHILADELPHIE,

NEW-YORK, Et tous les points intermédiaires de la ligne.

On donne des connaissements pour tous les points. Les réclamations pour pertes, avaries ou prix excessifs se règlent aux points de livraison. Les expéditions ne paient ni assurance, ni charroi, ni expédition, ni commission. Les prix sont toujours aussi bas que les plus bas. Pour plus de détails, s'adresser au bureau, au-dessous du City Hotel, ou à la boîte 2551 du bureau de la Poste de la Nouvelle-Orléans.

D. H. FEGER, Agent général, pour le Sud, du Chemin de fer de Memphis et de Charleston. 16 avril

TAUX DU FRET ENTRE La Nouvelle-Orléans

NEW-YORK, BOSTON, PHILADELPHIE et tous les points du Nord et de l'Est par la voie des Grands Chemins de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord et du Mississippi Central, &c.

Chemins de fer direct à tous les points.

Aucune assurance n'est nécessaire.

Les connaissements sont signés et les taux garantis pour tout le parcours.

Bureau du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord. Nlle-Orléans, 1er juillet 1868.

Les expéditeurs sont informés que nous transportons [illegible] New-York, Philadelphie, &c. [illegible] économie de vingt-cinq à cinquante pour cent.

Les réclamations pour pertes, avaries ou prix excessifs seront réglées, sans délai, à tous les points de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, No 44 de la rue Carondelet.

T. S. WILLIAMS, Surintendant général. JAMES TONGE, Agent général pour le fret. 4 juil—3m

Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

UN convoi de passagers part, tous les jours, à 5 h. 30 P. M. et relie avec des convois allant à Vicksburg et à Meridian. Il relie aussi avec des convois sur le Mississippi Central allant au Nord et à l'Est. On peut aller des "accommodations" partant le dimanche, à 7 h. 45 du matin, vont jusqu'à Brookhaven quittent, pour le retour, à 8 h. 20 du soir le lundi. Les billets d'excursion devront être [illegible]. Les convois arrivent tous les jours à 1 h. 30 P. M. [illegible]

T. S. WILLIAMS, Surintendant général. ED WARE, Agent général pour les passagers. JAMES TONGE, Agent général pour le fret.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Esplanade, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et les CONVOIS DE PASSAGERS partiront d'Alger à 8 A. M.

[illegible] la Compagnie du Transfert de la Nlle-Orléans, [illegible].

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères de Teche, et le Bayou Sara [illegible].

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, les Atchafalaya et Lockport, pour le Canal Bérénger et les paroisses de Terrebonne, Lafourche et Terrebonne, sera reçu [illegible].

G. W. R. BAYLEY, Surintendant.

Compagnie du Chemin de Fer du Sud-Est.

Nlle-Orléans, 16 septembre 1868.

CONFORMÉMENT à la 3me section de l'acte d'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer du Sud-Est, une réunion des actionnaires a eu lieu, au bureau de la Compagnie, No 183 de la rue de la Commune, et les messieurs dont les noms suivent ont été élus directeurs de la Compagnie:

S. L. MILLAUDON,
JOHN DAVIDSON,
L. BERNOS de la maison Kearney, Blois & Co,
T. S. WILLIAMS Surint. du Chemin de fer de Nlle Orléans et de Jackson,
A. MARERO, de la paroisse St-Bernard.
17 sept—6f

Wm. B. MORRIS & Co.

AGENCE D'ASSURANCE.

87..............Carondelet..............	87
ÆTNA, DE HARTFORD.	
Actif..................................	$4,650,000.
HOME, DE NEW-HAVEN.	
Actif..................................	$1,450,000.

Représentant un capital d'assurance de SIX MILLIONS. Risques à incendie, de rivière et de mer faits. 19 sept—6m

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.

Bureau, rue du Camp, No 78, coin Natchez.

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867	$321,360 00
Pertes, taxes, dépenses, réassurance, &c, payées dans la même période	217,740 74
Actif le 31 décembre 1867	272,734 63

Cette Compagnie continue à assurer, aux taux courants de prime, contre les risques des mers, des rivières, contre les pertes et les avaries causées par l'incendie.

ALFRED MOULTON, Président. Wm H. PERKINS, Vice-Président. A. W. HUNTER, Secrétaire.

—Directeurs—

J. M. Allen,	J. M. Ludwigsen,	E. K. Converse,
A. Moulton,	Wm Chambers,	A. H. May,
B. F. Eshelt,	John F. Moore,	Robert Hare,
Wm H. Perkins,	J. E. Isenhour,	John G. Rogers.

12 fév—11 m L L 2 caro

Louisiana Equitable Life Insurance Company.

CAPITAL......$500,000.

BUREAUX, RUE DU CANAL, No. 142, NOUVELLE-ORLÉANS.

—Directeurs—

John Pemberton,	W. S. Pike,	Ed. Rigney,
B. A. Tyler,	J. W. Stone,	Alexander Marks,
G. H. Stewart,	Jo. Thompson,	C. E. Girardey,
F. Dolbonde,	B. B. Foss,	W. B. Schmidt,
Geo A. Fosdick,	Edw. Barnett,	Marshall J. Smith.

JOSEPH ELLISON Président. W. S. PIKE, Vice-Président. ST-CLAIR DEANNE, Ag. Gén. W. P. HARPER, Sec.

Médecins examinateurs,

Dr S. A. Moss,	Dr S. Choppin,
Dr G. E. Lemonnier,	Dr Henry Smith,
Dr J. Hampden Lewis,	Dr W. C. Nichols.

G. A. Breaux, avocat.

La Compagnie prend TOUTE ESPÈCE D'ASSURANCE SUR LA VIE.—Assurance ordinaire et annuelle—Assurance de dix et de cinq ans—Simple paiement—Assurances participantes et non participantes. [illegible]

Les paiements ne sont pas forfaits. 16 avril—1an

Bureau de la Société Mutuelle d'Aide et de Bienfaisance sur la Vie. de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 4 août 1868.

A UNE assemblée du Board des Directeurs, tenue ce jour les personnes ci-après ont été élues officiers de l'Association, pour servir comme tels durant deux années:

JNO. DAVIDSON, président,
W. S. PIKE, vice-président,
R. W. YOUNG, secrétaire,
L. A. FOURNIER, trésorier,
W. S. KOONTZ, avocat,
W. C. NICHOLS, M. D., médecin.

Le bureau de l'Association est établi d'une manière permanente au No 120 rue Carondelet, Davidson's Row, où les officiers de l'Association sont prêts à recevoir les demandes pour être admis comme membres. 5août—

Banque d'Amérique.

Nouvelle-Orléans, 26 juillet 1868.

CONFORMÉMENT aux sections 34 et 35 de l'acte intitulé "Acte pour établir un système général de Banques Libres dans l'Etat de la Louisiane" approuvé le 15 mars 1855—Avis est par le présent donné aux porteurs de Billets mis en circulation par cette Banque, et enregistrés par l'Auditeur conformément à la loi, d'avoir à présenter les dits billets pour être payés à la Banque ou au bureau de l'Auditeur de l'Etat, dans le courant d'une année, à partir de cette date, ou à l'expiration de cette date les fonds déposés par la Banque pour le rachat des billets seront réclamés.

J. E. MORTIMER, Caissier. 28juillet—1an—(1 15)

VENTES JUDICIAIRES

MYRTILE COURCELLE vs CECILIA KEEGAN et son époux JOHN KEEGAN.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21,851—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Marie, St André, de l'Annonciation et Laurel, désigné par le No [illegible] et mesurant vingt-huit pieds de face à la rue Ste Marie, sur cent vingt trois pieds du pouces et cinq lignes de profondeur et face à la rue de l'Annonciation et vingt huit pieds de largeur derrière. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de la succession de son défunt époux, lequel l'avait acquise de William R. Herbley suivant acte au rapport d'Edward Barnett, notaire public, en date du 17 mai 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bon ou obligation, avec caution bonne et solvable portant intérêt aux taux de huit pour cent l'an de la date et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur payera au comptant, et ce en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces du shérif et du greffier, &c., s'élevant à la somme de $175 10 ou environ, ainsi que le montant des taxes d'Etat, de paroisse et de ville.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans. 25 sept—26—1

J. J. LOWREY & CO vs. H. BEAUDET.

CINQUIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,857—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. W. Avery, ci-devant shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai, le LUNDI, cinq d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur, H. Beaudet, à savoir: la moitié indivise à la propriété ci-après décrite et dont l'usufruit repose sur J. Beaudet, savoir:

Un terrain situé au Nouveau Faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris quarante-six, borné par les rues St-Bernard, Girod, Annette et St-Jean Baptiste.

Le dit terrain mesure, (mesure américaine) quarante-cinq pieds de face à la rue St Bernard, quatre-vingt-cinq pieds dans le fond et quatre-vingt-quatre pieds cinq pouces et six lignes de profondeur à la [illegible] sur la ligne latérale du côté de la rue St Jean Baptiste, borné du côté de la rue Girod par la propriété de Julien Dellutte.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 3 sept—3.12 20,26—oct 4

RICHARD C. HYATT vs le Moulin à Aplanir du Pélican, D. GRANT & McGIBBON, propriétaires. DAVID GRANT vs R. C. HYATT et als.

QUATRIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, Nos 19,684 et 19,664. En vertu d'un writ de fieri adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, à Geo. W. Avery, ci-devant shérif, et par celui-ci à moi transféré, et par suite d'un consentement écrit des parties intéressées aux dites affaires, je procéderai le MARDI six d'octobre 1868, à 5 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à l'adjudication de:

Le contenu du Moulin à Aplanir du Pélican situé à l'angle des rues Liberty et Cypress, dans le Premier District de cette ville, consistant en planches, machines, etc., suivant inventaire déposé en mon bureau pour référence.

Saisie dans l'affaire ci-dessus premièrement mentionnée.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans. 25 sept—29—2 4 6 oct

EUSEBE REGGIO vs CHARLOTTE DIGGS, épouse de Charles Robertson.

QUATRIÈME Cour de District pour la paroisse d'Orléans, No 2,814. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

La moitié indivise d'un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, autrefois Municipalité No Un, désigné par le numéro Douze, dans l'îlet numéro Cinquante, compris entre les rues du Canal, de la Commune, Derbigny et Roman. Le dit terrain mesure [illegible] pieds de face à la rue de la Douane [illegible], le tout conformément à un plan dressé le 1er mai 1849 par Joseph Pilié [illegible] David L. McCay.

Ensemble avec la moitié indivise de toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans exception ni réserve.

Cette propriété appartient à la défenderesse [illegible].

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans. 9 sept—9 18 27—3 10 oct

BLOOMFIELD & STEEL vs THOMAS P. MAY.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT de la Paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible], je procéderai, le MARDI treize d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Trois certains terrains situés dans le Premier District de cette ville [illegible].

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 13 sept—18 27—4 13 oct

LA DAME LOUISA FREDERICH tutrice &c. vs la DAME M. A. CHAWK & DAVID CHAWK, son mari.

CINQUIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans, No 19,955—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI treize d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain [illegible] dans la Paroisse de Jefferson [illegible].

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans. 9sep

GEORGE TATE vs WILLIAM C. GRAHAM.

TROISIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,669—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. W. Avery, ci-devant Shérif et par celui-ci à moi transféré, je procéderai le MARDI, six d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de tous les droits, titres et intérêt du défendeur W. C. Graham, à savoir en et aux propriétés dont description suit:

[illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 3 sept—11 22 29—6 oct

LA BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE vs JACOB HANKIN & CLAIRE DROGE.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 21,671. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt quatre octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé au faubourg Delord, dans le Premier District de cette ville [illegible].

Ensemble avec cent vingt et une (121) actions du fonds capital de la dite Banque, grevées d'hypothèque par la dite propriété.

Cette propriété appartient au défendeur pour s'en être rendu adjudicataire à une vente publique faite par le shérif de la Paroisse d'Orléans, le 7 de juillet 1856, dans l'affaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane vs Joseph B. Walker [illegible].

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur fournira un stock note de la somme de deux mille quatre cent soixante dix piastres ($2,470) échéant le 1er de janvier 1869 [illegible].

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 22 sept—oct 4.14—oct 24

JOHN R. CLAY vs WILLIAM REILLY.

QUATRIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 21,851—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt neuf de septembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé au faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Decatur (Victoire), Marigny, Mandeville et Peters (autrefois Levée) [illegible].

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et appartenant.

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 25 août—sept 6,15,22,29

VENTES A L'ENCAN

PAR VINCENT & CO.

Grande vente, sans réserve, d'habillements faits de saison, fins et ordinaires.

PAR VINCENT & CO—W. P. Vincent, encanteur. —Il sera vendu SAMEDI, 26 septembre 1868, à 10 heures, au No 111 de la rue de Chartres—

400 lots bons habillements d'automne, comprenant redingotes et sacs en drap noir; pardessus castor, noirs et bruns; pantalons drap noir, satinet et jean; gilets de dessous en satin noir, fantaisie, velours, et d'autres qualités—convenable pour le commerce de la ville et celui de la campagne.

— Et —

297 lots lingerie de messieurs. 24 sept

Vente sans réserve d'un grand stock de marchandises sèches, mercerie et articles, et de "notions", de MM. Sarrat & Co., No 111 de la rue de Chartres.

PAR VINCENT & CO. W. P. VINCENT, encanteur. —Il sera vendu, LUNDI, 28 septembre 1868, à 10 heures au No 111 de la rue de Chartres—

Un stock de marchandises sèches fraîches et de "notions" compris dans le stock de MM. Sarrat & Co, No 111 de la rue de Chartres.

L'attention des acheteurs est appelée sur ces articles, car le tout sera vendu sans aucune réserve.

Aussi—10 balles couvertures de couleur.

Conditions à la vente. 24 sept

PAR ALFRED BOULIGNY.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur. —Il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, SAMEDI prochain, 26 septembre 1868, à midi, un lot de terre ayant 60 pieds de face au chemin public ou rue de la Levée sur une profondeur de plus de 130, entre les rues Elmire et Cypress, 4me District, avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois contenant 14 chambres, 2 cabinets, cuves, &c.—Aussi, une grande bâtisse servant de forge.—Le tout accepté 2 chambres vides, louées $42 par mois.

Pour les conditions ainsi que les dimensions exactes du terrain, voir le plan déposé à la Bourse. 24 sept.

PAR S. GUINAULT

MEUBLES.

PAR S. GUINAULT, encanteur — Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—MARDI 29 septembre 1868, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues de Chartres et de St-Louis,

Tous les meubles composant l'ameublement de l'hôtel Mississippi, consistant en 15 chambres garnies et composé de bois de lits et literies, tables, chaises, toilettes, chaises, sofas, valeurs, verrerie, fourneau de cuisine, garde-manger, etc., etc.

Conditions, comptant. 20 sept

Succession de M. et de Mme JACQUES LAMOTHE. — No du dossier de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR S. GUINAULT, encanteur—SAMEDI 10 octobre 1868, il sera vendu à midi précis, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en risque et péril et à la folle enchère de Alexandre Hausse, premier acquéreur, qui a négligé et refusé de se conformer aux conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 9 septembre 1868—en vertu d'un ordre rendu par l'Honorable Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans la susdite succession, en date du 2 juillet 1868, la propriété ci-après décrite et appartenant aux successions de M. et Mme Jacques Lamothe, savoir:

Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Dumaine, Bourbon, Dauphine et St-Philippe. Le dit terrain a trente pieds de face à la rue Dumaine, sur cent cinquante pieds de profondeur. Ensemble toutes les bâtisses qui se trouvent dessus et comprenant plus particulièrement une maison basse briquetée entre poteaux, couverte en ardoises, ayant 4 chambres, 2 chambres dans la mansarde, galerie d'arrière, une cuisine à étage, briquetée entre poteaux, ayant 4 chambres, cour briquetée double passage, water-works, caves &c.

La maison porte le No 87 de la rue Dumaine. C'est la même propriété que les défunts ont achetée par acte au rapport de H. Lavergne, daté du 14 décembre 1848.

Conditions de la vente—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets divisés par coupons, garantis par hypothèque sur la propriété vendue. Les bâtisses devront être assurées pour un montant à déterminer [illegible], et la police devra être transférée à l'administrateur. Les billets porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an, de la date à parfait paiement. Dans le cas où les billets ne seraient pas payés à l'échéance, tous les frais de Cour et les honoraires de l'avocat employé pour obtenir paiement devront être payés par l'acquéreur. Les dits billets seront transférés à l'administrateur [illegible].

L'acte de vente par-devant A. D. Doriocourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 15sept—15 oct 26

Succession de MARCELIN ELEN—No 24,390.

PAR S. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 26 septembre 1868, il sera vendu à l'enchère publique, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, en date du 24 août 1868, la propriété suivante savoir:

Un certain lot de terre situé au faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 2, de l'îlet No 29, renfermé par les rues St Pierre, Orléans, Johnson et Galvez, lequel lot de terre mesure 30 pieds de face à la rue St Pierre, la même façade sur la rue d'Orléans, sur une profondeur entre lignes parallèles, de 114 pieds 5 pouces 6 lignes. Ensemble les bâtisses et améliorations qui y sont ou pourraient y exister [illegible].

Conditions—Comptant.

Acte de vente par-devant O. Drouet, notaire public, aux frais de l'acquéreur et compris les timbres des Etats-Unis. 22 sept—3 10 17 26 sept

PAR CHARLES E. FORTIER.

Propriété de valeur rue Robertson entre les rues Esplanade et Kerlerec—Succession de Mlle FANNY RISSO.

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur—Bureau, Passage de la Bourse, No 68—SAMEDI, 10 octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et Douane, il sera vendu en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, daté du 8 septembre 1868, la propriété suivante:

UN CERTAIN LOT de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Tremé de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Robertson, Kerlerec et Claiborne [illegible].

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente par-devant Selim Magnor, notaire public, aux frais de l'acquéreur, compris les timbres de Revenu des Etats-Unis. 15 sept—19 26—3 10 17 oct

PAR G. DE FERIET.

Terrain de prix et amélioré dans la rue Esplanade, entre les rues Grands Hommes (maintenant Dauphine) et Conservatoire (maintenant Royale).

Succession de WM. CONNER—No 32,937.

PAR G. DE FERIET, encanteur—Bureau No 56 de la Bourse, SAMEDI, 26 septembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'encan public, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 16 juillet 1868, la propriété ci-après décrite, savoir:

La moitié indivise d'un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations y érigées situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris par les rues Esplanade, Grands Hommes (maintenant Dauphine), Mandeville et Conservatoire [illegible].

Conditions—Cinq cents piastres comptant; le reste à douze mois de crédit, en un billet garanti par hypothèque [illegible].

Acte de vente par-devant W. J. Castell, notaire public aux frais de l'acquéreur. 27 aout—27—3 10 17 26

AVIS JUDICIAIRES.

L'ETAT DE LA LOUISIANE, Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans.—Je certifie par les présentes que le 9 juin 1868, jugement a été rendu dans la cause de la dame Mary Jane Smith contre son mari [illegible] McArthur [illegible]. No 21,374 [illegible].

[illegible]

Jugé de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, agissant en l'absence du juge Duplantier qui est malade.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 10 juillet de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit et la 93e année de l'indépendance des Etats-Unis. Wm. WOELPER, Greffier.

8 sept—8 25—7 oct

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Je certifie par les présentes, que le 15 janvier 1868, jugement a été rendu, dans cette cour, dans le procès suivant dans les termes et chiffres suivants. No 18,064. Anna McGraw contre Mason Pilcher [illegible].

Jugement rendu le 15 janvier 1868. Signé le 16 janvier 1868. (Signé) CHS LEAUMONT, Juge.

Etat de la Louisiane.

Cinquième Cour de District de la Paroisse d'Orléans.

Moi, Louis Power, greffier de la Cinquième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, certifie que ce qui précède est une copie exacte du jugement rendu dans le procès d'Anna McGraw, femme de Mason Pilcher, contre son mari—No 18,064—du dossier de l'ancienne Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans par la Législature de cet Etat, approuvé le 23 juillet 1868 [illegible] et mis sous ma garde en ma qualité de greffier de la dite Cour.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-six août de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante huit.

27 août—4 fois en 30 j. LOUIS POWER, Greffier.

AGENCE GENERALE

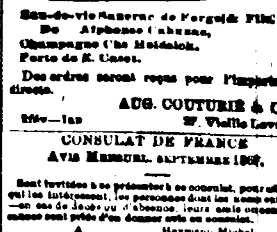

Eau-de-vie Sazerac de Forge & Fils.
De Alphonse Cabuzan,
Champagne Che Heidsick,
Porte de E. Cases.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

AUG. COUTURIE & Co. 27 Vieille Levée.

CONSULAT DE FRANCE

Avis Mensuel, septembre 1868.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaire qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent —en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

A
Amour Pierre Daniel
B
Birch Rodolphe
Bu hamberg Louis
Bois (menuisier)
Bouvard Fréd. (Mme) née Cottier Fanny
C
Coppens L.
Cambiarie Honoré
Caire Constant Jean
Casse Bernard
D
Dabo Jean
D'Argent Alfred
Dupuis Pierre
Delestre (Mme)
Delhuc Joseph
Domenge Laborie Paul
Delbas Victor
E
Ecoe Nicolas
[illegible]
F
Fuller Philomène
G
Guillard Louis Joseph
[illegible]
H
Heymann Michel
Hougues Armand
Hugues Pierre
J
Jannet Ambroise
K
Korf Nicolas
L
Laurent Louis Charles
Lasalle (ferblantier)
Lacombe Edouard Lucien
M
Mirjoulet Pierre Clauses
Meyer R
Marlot (la famille)
Mathieu William
N
North Hélène (Mme)
P
Peyremal Basile Chastrin
Piall Charles
Pourcel Lucien (boucher)
Prudent Victor
R
Rivet Adrien
Rondez [illegible]
Ravignot (Mme veuve)
S
Savard Alexandre Aubois
[illegible]
T
Tuché Charles
Tete Benjamin (Mme veuve) [illegible]
W
Weil [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR O. WALETON.

Jam one! Jambons! Jambons!

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. WALETON, encanteur—SAMEDI 26 de ce mois, à 10½ heures du matin, à la Levée, en face de la rue Poydras, il sera vendu à débarquement [illegible]

Conditions, comptant. 24 sept

MONTGOMERY BROS & CO.

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY BROS & CO., R. M. Montgomery, encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 26 septembre, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 67 de la rue du Camp—

Un assortiment général de Meubles. — TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, buffets, armoires, [illegible], bureaux, sofas, chaises, fauteuils, tables à rallonges, tables de centre à dessus de marbre, toilettes, glaces, tapis, lithographies, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine, etc.—Le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits cottage, chaises à siège en bois et rotin.

GRANDE VENTE PÉREMPTOIRE

Elégants Chevaux appareillés, élégants Chevaux de monture, beaux Mulets de tir, Vaches laitières, Buggies, Harnais, Wagons, &c, à l'encan.

PAR MONTGOMERY BROS & CO., R. M. Montgomery, encanteur.—Il sera vendu, SAMEDI, 26 septembre, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Liner, rue Gravier—

Elégants chevaux appareillés, dressés pour la voiture et de monture, Beaux mulets de tir, Belles vaches laitières.

AUSSI—Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 24 sept

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Succession d'ALEXANDER GORDON.—Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans. 32,464—Barres en fer battu, Clous, Fiches, Leviers, etc., sur le local du Chemin de fer du Golfe du Mexique.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, encanteurs: Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, No 17 Passage de la Bourse—SAMEDI le 26 de septembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. L. Duvigneaud, Juge de la Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans en date du 12 septembre 1868, et rendu dans la susdite succession—

Deux ou trois cents (200 ou 300) tonnes de barres en fer battu de première qualité, clous et fiches qui se trouvent sur le chemin de fer du Mexique.

Egalement, tous les "stringers" traverses, bois de pont et vieux bois, qui se trouvent dans la Paroisse St. Bernard.

Egalement, les locomotives employées actuellement à transporter le fer et d'autres objets à la rive de la Mer et qui seront livrées à l'acquéreur aussitôt après la livraison du fer.

Conditions—La moitié comptant, le tour de la vente et plusieurs lots qui ne seront pas vendus à un tiers du prix auront [illegible]. Un tiers du [illegible] par l'acquéreur, de telle partie du chemin qui s'étend de la station Ducros à Proctorville. 15 sept—19 19 26 sept

Terres, Billets recevables et Reçus. Succession de RICHARD MURPHY—No 29,732—Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co, Encanteurs, Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, No 17 Passage de la Bourse—SAMEDI le 26 octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre le Canal et la Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. L. Duvigneaud, Juge de la Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 17 de septembre 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Richard Murphy—

1o—Un lot de billets, comptes et billets recevables et reçus du paiement des versements payés sur le tronc du Chemin de fer de Jackson et de l'Agricultural Fair Association.

2o—Un morceau de terre dans la paroisse de St-Tammany. [illegible]

3o—Un morceau de terre dans Pike County, Etat de Mississippi [illegible].

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Actes de ventes et les timbres de Revenu aux frais des acquéreurs, pardevant Wm Shannon, notaire public. 22 sept—26—3,10,17,24 oct

Propriétés de choix rue Poydras—Terrain rue St-Ferdinand—Mme MARY McMILLEN, vs. EMILY C. McMILLEN—No 20,061—Partage—Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs, rue Royale, No 17 du Passage de la Bourse—SAMEDI, 3 octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le 14 mars 1861 et signé le 19 mars 1868, et un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 15 août 1868, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la susdite succession, deux portions de terre dans le 1er District de la ville, situés dans l'îlet borné par les rues South, Poydras, Lafayette, Franklin et Liberty, et désignés par les lettres A, B et C.

[illegible]

Conditions de la vente.

Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets des acquéreurs, payables à leurs propres ordres et endossés par eux, garantis par hypothèque sur la propriété, portant intérêt à 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement [illegible].

Actes de vente et les timbres de revenu, aux frais de l'acquéreur pardevant F. G. Cusachs, notaire. 25 sept—12 19 26—3 10 oct

Trois terrains sur l'Avenue Washington—Succession d'ABRAHAM LOBDELL—No 250—Cinquième Cour de District de la paroisse Ouest Baton Rouge, Lne.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. Encanteurs—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, No 17 du Passage de la Bourse—SAMEDI, 17 octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu en vertu d'un ordre de l'Honorable Cinquième Cour de District de la Paroisse Ouest Baton Rouge, daté le 14 septembre 1868, pour le compte de la succession d'Abraham Lobdell, décédé—

Trois terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre l'Avenue Washington, Quatrième, Camp et Magazine. Lesdits terrains sont désignés par les Nos. 12, 13 et 14 [illegible].

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit [illegible].

Les actes de vente, et compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Andrew Hero, Jr., notaire public aux frais des acquéreurs. 15 sept—12 19 26—3 10 17 oct

Maison basse sur la rue Clio.

SUCCESSION DE FRANCIS P. WEST—No 30,967—Seconde Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, No 17 Passage de la Bourse—SAMEDI 3 octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu en vertu d'un ordre de l'Hon. L. Duvigneaud, juge de la Seconde Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 30 juillet 1868 [illegible].

Un lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 389, borné par les rues Clio, Erato, Liberté et Howard [illegible].

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acquéreur devra assumer le paiement des taxes de l'an de 1868.

Acte de vente et les timbres des Etats-Unis aux frais de l'acquéreur pardevant Octave Morel, notaire public. 15sept—19 12 19 26 sept 3 oct

Terrain pour bâtir, sur l'Avenue Washington. Succession de NELS ANDERSON.

No 17,900—Deuxième Cour de Dist. de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., Encanteurs—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, Passage de la Bourse No 17—SAMEDI, 17 octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 24 janvier 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Nels Anderson—

UN TERRAIN situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Washington, Quatrième, Magazine et Camp. Le dit terrain est désigné par le No 15 [illegible].

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue [illegible].

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. Hero Jr, notaire public aux frais de l'acquéreur. 15 sept—26—3 10,17 oct

Maison et deux terrains dans le Troisième District. Succession de JOHN McKAY. No 21,604—Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, encanteurs—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 Place de la Bourse—SAMEDI, 17 octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. L. Duvigneaud, juge de la Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, daté du 14 septembre 1868, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la succession de John McKay, décédé, savoir:

Deux lots de terre situés dans le 3me District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Mandeville, St Jean Baptiste, St Ferdinand et Port, désignés par les Nos 13 et 14 [illegible].

Les améliorations comprennent une maison basse couverte en ardoises, ayant 3 chambres, cabinet et cuisine, grand hangar et citerne.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes de 1868.

Acte de vente et les timbres des Etats-Unis, aux frais de l'acquéreur, pardevant Wm. McC Jones, notaire public. 15 sept—26—3 10 17 oct

Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

Fonds capital......$500,000 avec privilège de l'augmenter jusqu'à $3,000,000

Bureau No 96, rue du Camp, Bâtisse Story, à l'angle des rues Camp et Commune.

B. L. MILLAUDON, Président; J. M. LAPEYRE Vice-Président; E. N. GANUCHEAU, secrétaire.

CETTE Compagnie offre aux assurés l'option d'un rabais de quinze pour cent, ou la participation dans les profits nets, payables en comptant à la fin de chaque année. 8fév—1an

P. A. LAMBERT, vs la succession de F. E. BONFORD.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 28,047—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt quatre d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Trois terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Apollo, St-Charles (autrefois Nayades), Terpsichore et Melpomène [illegible].

Ensemble avec les bâtisses en briques et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et appartenant.

Cette propriété appartient à la dite succession au moyen de l'acquisition [illegible].

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 22 sept—1 8 16 24 oct